INSTANCE PERMANENTE SUR LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE
INFORMATIONS LOGISTIQUES

1. Contexte

En août 2021, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution 75/314, qui a rendu opérationnelle l'Instance Permanente sur les personnes d'ascendance africaine en tant que « mécanisme consultatif pour les personnes d'ascendance africaine et les autres parties prenantes » et « en tant que plateforme pour l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine ».
L'Instance Permanente fonctionne également comme un organe consultatif auprès du Conseil des droits de l'Homme, conformément au programme d'actions pour la mise en œuvre de la Décennie Internationale des personnes d'ascendance africaine et en coordination avec les mécanismes existants de l'ONU qui promeuvent la lutte contre le racisme à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

Le thème principal de la session de cette année est "L'Afrique et les personnes d'ascendance africaine: Unis pour une justice réparatrice à l'ère de l'intelligence artificielle". Dans le cadre de ce thème principal, les participants auront l'occasion de participer à quatre discussions thématiques :

- Justice réparatrice pour l'Afrique et les personnes d'ascendance africaine
- Droits humains des femmes et des filles d'ascendance africaine
- Élaboration des politiques et racisme systémique : une approche fondée sur les droits humains
- Intelligence artificielle et justice numérique pour les personnes d'ascendance africaine.

Plus d'informations sur les discussions thématiques sont disponibles ici.

2. Date and venue

La quatrième session de l'Instance Permanente est prévue au siège de l'ONU, à New York, du 14 au 17 avril 2025.

Siège des Nations Unies, New York City
États-Unis d'Amérique
14 – 17 avril 2025
Salle de l'Assemblée Générale - (14 avril)
Salle de conférence 4 - (15 au 17 avril)

3. Agenda

Le projet de programme de travail pour la quatrième session est disponible sur le site SCHED. Le programme comprend les discussions thématiques en plénière ainsi que les événements parallèles prévus en marge de la session.

4. Documentation

Les déclarations écrites reçues par le Secrétariat seront affichées sur la page web de L'Instance Permanente. Par conséquent, tous les orateurs sont encouragés à envoyer leurs déclarations par courrier électronique (pfpad@un.org) afin de s'assurer qu'elles sont envoyées aux interprètes avant d'être livrées et téléchargées sur la page web. Les orateurs qui ne souhaitent pas que leur déclaration soit téléchargée sur la page web sont priés de l'indiquer dans leur courrier électronique.
L'Instance Permanente s'efforcera également d'intégrer les enseignements tirés des événements parallèles dans ses travaux. Pour faciliter ce processus, les organisateurs d'événements parallèles sont invités à envoyer par courrier électronique au secrétariat de l'Instance Permanente les conclusions et recommandations générales issues des discussions qui ont eu lieu lors de leur événement parallèle, à l'adresse suivante avant le **mercredi 16 avril 2025, à 13h00 (heure de New York)**.

5. Accès aux Nations Unies et recepion des cartes d'accès

Pour entrer au siège des Nations Unies, vous devez être en possession d'une carte d'accès valide des Nations Unies. Pour recevoir une carte d'accès à l'ONU, veuillez vous enregistrer sur Indico - https://indico.un.org/event/1015090/. Veuillez noter que les **inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 4 avril 2025**.

Les cartes d'entrée pourront être retirées **le dimanche 13 avril, de 8h30 à 17h30, et le lundi 14 avril, de 8h00 à 13h00**, dans le hall de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR), au at 801 UN Plaza. Pour retirer votre laissez-passer, veuillez vous munir de votre passeport ou d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement.

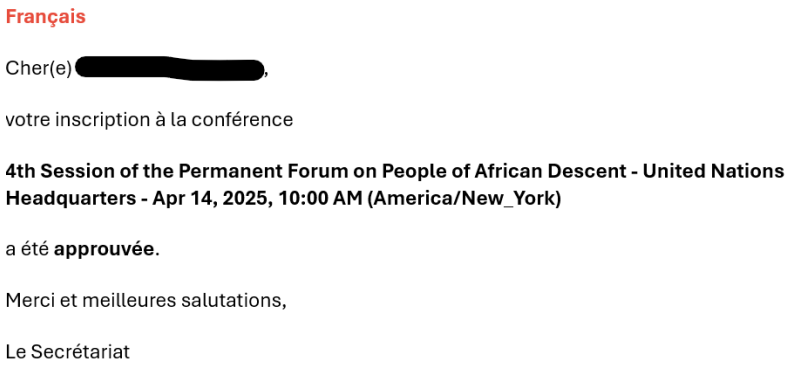


UNITAR au 801 UN Plaza (45th Street entrée)


UNITAR (Coin de 45th street et 1st avenue)

IMPORTANT: Veuillez noter qu'en raison du grand nombre de visiteurs attendus à New York cette semaine en raison d'autres forums se déroulant au siège de l'ONU, aucune date supplémentaire ne sera proposée pour le retrait des cartes d'entrée. Tous les participants inscrits sont donc priés de retirer leur laissez-passer le dimanche 13 avril (de 8h30 à 17h30) ou le lundi 14 avril de 8h00 à 13h00. Veuillez noter que les laissez-passer ne seront pas délivrés aux

personnes qui ne se sont pas inscrites sur indico. Vous ne pourrez retirer votre carte d'entrée que si vous avez reçu un courriel de la plateforme Indico confirmant l'approbation de votre inscription. Voir l'exemple ci-dessous.



Français

Cher(e) [redacted],

votre inscription à la conférence

4th Session of the Permanent Forum on People of African Descent - United Nations Headquarters - Apr 14, 2025, 10:00 AM (America/New_York)

a été **approuvée**.

Merci et meilleures salutations,

Le Secrétariat

Le badge doit toujours être porté et visible dans les locaux des Nations Unies.

Entrer aux Nations Unies

En raison du grand nombre d'accréditations attendues dans la matinée du lundi 14 avril 2025, nous vous recommandons vivement de retirer votre laissez-passer le dimanche 13 avril. Si vous devez retirer votre laissez-passer le lundi matin, veuillez vous présenter au 801 UN Plaza à 8h00 pour obtenir votre laissez-passer.

L'accès piéton aux locaux des Nations Unies se fera par la porte située à l'angle de la 46ème rue et de la 1ère avenue. Veuillez prévoir 20 à 30 minutes pour le contrôle de sécurité avant d'entrer dans l'enceinte des Nations Unies. Veuillez noter que l'accès à la salle se fera à partir de 9h00.

Pour des raisons de sécurité, veuillez noter que vous ne pourrez pas enregistrer ou apporter de grandes valises ou des sacs au-delà du point de contrôle de sécurité. Nous nous excusons pour ce désagrément et vous demandons de vous organiser en conséquence.

Règles et règlements à respecter dans les locaux du siège des Nations Unies

Dans les locaux de l'ONU, toute personne est tenue de se conformer aux règles de sûreté et de sécurité, ainsi qu'aux règles et procédures de l'organisation. Tout acte qui perturbe le fonctionnement normal des activités programmatiques de l'organisation, tel que les manifestations publiques sous quelque forme que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les vêtements, les banderoles, les pancartes ou autres moyens écrits ou visuels, ainsi que les sons vocaux/auditifs, les rassemblements ou les manifestations de quelque nature que ce soit, y compris passives, n'est pas autorisé.

Toutes les personnes présentes dans les locaux des Nations Unies sont tenues de coopérer pleinement et à tout moment avec les agents de sécurité des Nations Unies. Le refus de se conformer aux règles applicables peut entraîner une détention temporaire, un renvoi ou un refus d'accès aux locaux, conformément à la section 10 de l'Accord de Siège des Nations Unies et à la circulaire ST/AI/2019/5, intitulée « Autorité des agents de sécurité des Nations Unies ».

Pour plus d'informations sur les règles et règlements, veuillez consulter le site : https://www.un.org/en/visit/faq

5. Accessibilité

Si vous demandez un taxi ou un service de transport adapté pour vous rendre au siège des Nations Unies ou en revenir, le lieu de dépose et de prise en charge est situé à l'angle de la 44e rue et de la 1re avenue. Le siège des Nations Unies est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Une rampe d'accès se trouve à l'entrée des visiteurs située à l'angle de la 46e rue et de la 1re rue. Après avoir quitté la zone de contrôle de sécurité, les personnes handicapées peuvent accéder au bâtiment de l'Assemblée générale par des entrées qui leur sont réservées. À l'entrée du bâtiment, un guichet d'information permet de demander des renseignements complémentaires. Dans l'ensemble des locaux de l'ONU, les agents de sécurité guideront toute personne ayant besoin d'aide vers les tourniquets appropriés pour accéder aux différentes zones.
Pour plus d'informations sur l'accessibilité, veuillez consulter le site accessibility centre map et le site web du Centre pour l'accessibilité : https://www.un.org/dgacm/en/content/accessibility.

Accès aux installations à l'intérieur du bâtiment

- La salle de bain accessible de la salle 1B dispose d'un espace de manœuvre supplémentaire.
- Les boutons de vote (pour les États membres) sont dotés d'un couvercle amovible en braille.
- La salle de l'Assemblée générale des Nations unies dispose d'une section de sièges accessibles, de sièges accessibles sur la scène et d'un accès au podium pour les utilisateurs de fauteuils roulants.
- Une salle de méditation dédiée au silence est située au premier étage du bâtiment de l'Assemblée générale. Cette salle peut servir d'espace calme pour limiter les intrusions auditives, visuelles et autres.

6. Visa

Il est de l'entière responsabilité du participant de se conformer à toutes les exigences et instructions relatives à un visa d'entrée aux États-Unis et de faire la demande de visa suffisamment à l'avance. N'oubliez pas non plus de vous renseigner sur les visas de transit, le cas échéant. Les informations concernant les exigences en matière de visa pour les États-Unis sont disponibles sur ce site web: https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas.html

Veuillez noter que les visas sont délivrés à la discrétion du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le Secrétariat de l'Instance Permanente n'est pas responsable de la prise en charge des visas pour les participants réguliers.

7. Logement

Nous vous informons qu'il vous incombe de faire vos réservations d'hébergement. Il peut être difficile de trouver des hôtels à des prix raisonnables à New York, c'est pourquoi il est recommandé de s'y prendre le plus tôt possible.

8. Assurance

Le Secrétariat de l'Instance Permanente **ne prend PAS** en charge l'assurance maladie ou l'assurance voyage des participants pendant leur séjour aux États-Unis d'Amérique. Les participants sont responsables de l'obtention de toutes les assurances nécessaires pour la durée de leur voyage.

9. Transfert de l'aéroport

Tous les participants doivent prendre leurs propres dispositions pour le transfert de l'aéroport vers/depuis l'hôtel de leur choix. Des informations sur les transports dans les trois principaux aéroports desservant la ville de New York sont disponibles en ligne à l'adresse suivante http://www.panynj.gov/airports/.

Des taxis sont également disponibles dans tous les principaux aéroports de la région de New York. En outre, l'AirTrain de l'aéroport JFK est relié aux lignes A et E du métro de New York, tandis que le service de train de New Jersey Transit relie l'aéroport de Newark à la gare de Pennsylvanie à Manhattan, New York.

10. Transport local

Les options de transport local, y compris le métro, les bus et les informations relatives à la carte MetroCard sont disponibles à l'adresse suivante http://www.mta.info/.
Transports à proximité de l'UNHQ - Grand Central (4,5,6,7, Times Square Shuttle, et trains Metro-North) ; 53 et Lexington (E, M).

11. Heure local

Le fuseau horaire de New York est (GMT/UTC -5). Pour connaître le décalage horaire entre New York et votre ville/pays de résidence, veuillez vous référer à:
http://www.timeanddate.com/worldclock

12. Sûreté et sécurité

Méfiez-vous des pickpockets et ne laissez pas vos bagages sans surveillance (même dans les locaux de l'ONU) !

Tous les participants à la session doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils se rendent dans des lieux publics ou lorsqu'ils utilisent des distributeurs automatiques de billets ou des guichets automatiques de change. Les cartes de crédit, les documents de voyage et les objets de valeur doivent être conservés en lieu sûr.
Veuillez noter qu'il est de la responsabilité du voyageur de se conformer aux exigences en matière d'immigration, de douane et de santé pour entrer dans le pays.

13. Services de santé

Les pharmacies et les services médicaux sont répartis dans toute la ville de New York. Nous vous encourageons à identifier à l'avance les pharmacies et les services médicaux situés à proximité du siège des Nations Unies ou de votre lieu d'hébergement, afin qu'ils soient facilement accessibles en cas d'urgence.

Hôpitaux/soins urgents

- **Lenox Hill Hospital:** 100 E 77th St, New York, NY 10075, United States
- **The Mount Sinai Hospital:** 1468 Madison Ave, New York, NY 10029, United States
- **Union Square Urgent Medical Care** (110 W. 14th Street), (du lundi au vendredi, de 9h00 à 21h00 / samedi de 9h00 à 20h00 / dimanche de 9h00 à 18h00)
- **NYU Langone Medical Center:** 550 1st Avenue
- **New York Presbyterian Weill Cornell Medical Center:** 1300 York Avenue, New York, NY 10065

14. Monnaie

Le dollar américain est la monnaie officielle des États-Unis. Pour en savoir plus sur la monnaie américaine, veuillez consulter le site suivant
https://www.usa.gov/currency.

15. Télécommunication

L'indicatif international des États-Unis est +1.

16. Contact

Si vous avez des questions concernant la réunion ou toute autre question logistique, veuillez contacter le secrétariat de l'Instance Permanente à l'adresse suivante: pfpad@un.org
Veuillez noter que **les Nations Unies ne demandent pas de frais de participation** aux sessions de l'Instance Permanente sur les personnes d'ascendance africaine.